



Ministère de l'éducation nationale

Ministère de la culture

Paris, le **06 JUIN 2018**

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles

s/c de Mesdames les préfètes et messieurs les préfets de région

Mesdames les vice-rectrices et messieurs les vice-recteurs ; les inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) ; les inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux éducation musicale et chant choral (IA-IPR) ; les déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) ; les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ; les coordonnateurs REP pour les services académiques ; les conseillers éducation artistique et culturelle auprès des directrices et directeurs régionaux des affaires culturelles.

Objet : La « Rentrée en musique » 2018 dans les réseaux d'éducation prioritaire

Le 2 mai dernier, les recteurs d'académie ont été destinataires d'une note relative à l'organisation dans vos académies de la 2^{ème} édition de la « Rentrée en musique » (cf. note en annexe). Comme vous le savez, la mobilisation de chaque école et établissement scolaire est souhaitable pour proposer un temps d'accueil musical simple et convivial pour accompagner la rentrée des nouveaux arrivants, lundi 3 septembre 2018.

Les ministres de l'éducation nationale et de la culture sont particulièrement attentifs à la réussite de cette opération pour les élèves de l'éducation prioritaire. Pour cela, ils souhaitent que chacun des 1 097 réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) puissent bénéficier de la présence d'un parrain ou d'une marraine artiste.

Les élèves et les équipes éducatives pourront ainsi s'appuyer sur le parrain ou la marraine artiste, dans la réalisation de cette « Rentrée en musique ». Le parrain ou la marraine pourra aussi être présent, selon ses disponibilités, dans une ou plusieurs écoles, ou le collège du réseau.

Ce parrainage pourra bien entendu se poursuivre durant l'année scolaire, par l'élaboration d'un projet musical conjoint, au bénéfice des élèves.

.../...

Afin de permettre l'appariement des parrains et des marraines artistes avec chaque REP, il est demandé aux services déconcentrés des deux ministères d'organiser une réunion commune dans les meilleurs délais :

- Recteurs d'académie, DAAC, IA-DASEN, IEN EAC, coordonnateurs REP pour les services académiques ;
- DRAC et conseillers EAC pour les directions régionales culturelles.

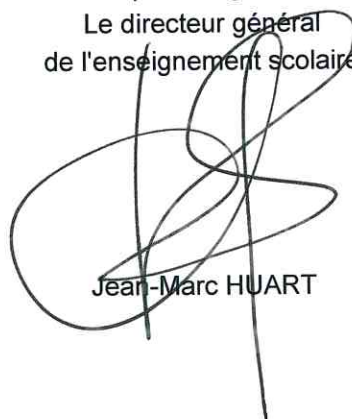
Ces réunions doivent permettre d'identifier rapidement les institutions ou les réseaux d'artistes locaux qui pourraient mobiliser des parrains et des marraines artistes et de procéder ensuite aux appariements avec les REP de l'académie.

Une fois ces appariements faits et les projets définis, il vous est demandé d'inscrire l'école ou l'établissement, en vous rendant sur la page Eduscol, dédiée à la « Rentrée en musique » : <http://eduscol.education.fr/cid118984/rentree-en-musique.html>

Enfin, de la même manière que pour tout événement organisé pour cette « Rentrée en musique », il est important que les élèves soient associés le plus en amont possible au projet de manifestation qui pourrait se mettre en place dès le jour de la rentrée. Il est tout aussi souhaitable de réunir les conditions permettant à chaque artiste parrain ou marraine de travailler avec eux et les équipes éducatives, pour élaborer les chansons, œuvres ou extraits de spectacle repris le jour de la rentrée pour accueillir les nouveaux venus et de prévoir les outils de travail ainsi que les répétitions nécessaires.

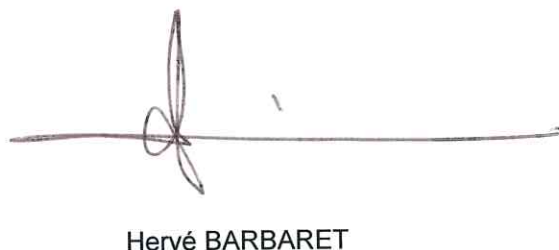
Nous comptons à nouveau sur votre investissement et celle de vos équipes pour permettre à chaque REP et REP+ de bénéficier de la présence d'un parrain ou d'une marraine artiste pour cette « Rentrée en musique ».

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation
Le directeur général
de l'enseignement scolaire



Jean-Marc HUART

Pour la ministre de la culture
et par délégation
Le secrétaire général



Hervé BARBARET